



Compte-rendu de la rencontre consacrée au partenariat entre les collectivités territoriales, l'AIMF et l'Union européenne

08 Juin 2026, Bruxelles

Messages clés ressortis de la rencontre

La rencontre a permis de réaffirmer l'importance du partenariat entre l'AIMF, les collectivités territoriales francophones et l'Union européenne. Les interventions ont montré la diversité des réalités locales, qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est, du Maghreb ou de l'Europe, mais aussi la convergence des attentes : reconnaissance politique, accès aux financements, appui technique, association à la programmation et renforcement de la coopération décentralisée.

Dans la perspective du futur cadre financier européen, les participants ont appelé à maintenir une mobilisation forte afin que les collectivités territoriales soient pleinement intégrées aux politiques européennes d'action extérieure et de développement.

Plusieurs messages forts se dégagent de l'ensemble des interventions.

1/ les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels du développement durable, de la stabilité, de la résilience climatique, de la cohésion sociale et de la démocratie locale. Elles ne doivent plus être considérées comme de simples bénéficiaires de l'aide internationale, mais comme des partenaires de plein exercice.

2/ la coopération décentralisée et territoriale constitue un outil concret, efficace et durable pour relier les stratégies internationales aux réalités locales. Elle permet de construire des projets adaptés aux besoins des populations, avec une meilleure appropriation locale.

3/ l'accès aux financements européens demeure une priorité. Les collectivités demandent le maintien ou la création d'une enveloppe clairement identifiée en leur faveur, estimée à 500 millions d'euros dans le cadre de Global Europe.

4/ l'appui financier de l'Union européenne doit être complété par le renforcement de capacités en mobilisation des ressources propres, en valorisation de leur patrimoine, en l'amélioration de la collecte fiscale locale et, lorsque les cadres juridiques nationaux le permettent, en l'accession aux marchés de capitaux. Cet accès suppose un accompagnement technique, une ingénierie financière adaptée et, dans certains pays,

une évolution des législations afin de permettre aux villes de diversifier leurs sources de financement et de soutenir leurs investissements structurants.

5/ les villes ont besoin d'ingénierie territoriale, d'expertise technique et d'accompagnement dans la durée pour concevoir, financer et mettre en œuvre des projets complexes.

6/ les collectivités doivent être associées à la programmation européenne dès l'amont, notamment à travers des dialogues réguliers avec les délégations de l'Union européenne, les ambassades des États membres et les dispositifs Team Europe.

Enfin, la rencontre a rappelé **que l'enjeu n'est pas seulement financier. Il est aussi politique : reconnaître les villes comme des actrices de la diplomatie, de la solidarité internationale, de la transition écologique et de la confiance démocratique.**



Table des matières

Messages clés ressortis de la rencontre	1
1. Contexte général de la rencontre.....	3
2. Présentation du rôle de l'AIMF et de son partenariat avec l'Union européenne.....	4
3. Intervention de Christophe Clergeau, Membre du Parlement européen : défendre les collectivités dans les politiques européennes	5
4. Intervention d'Audrey Pulvar : l'Europe doit soutenir les villes et la coopération internationale	6
5. Intervention de Roger Mbassa Ndine : les villes africaines au cœur du développement durable	6
6. Intervention d'Elio Di Rupo, Membre du Parlement européen : soutien politique, mais vigilance sur les contraintes européennes.....	7
7. Intervention de Luc Gnacadja : les territoires comme fondement de la stabilité	8
8. Intervention de Vannak Seng : l'exemple de Phnom Penh et de l'Asie du Sud-Est	9
9. Échanges avec les participants	9
Intervention de la commune d'Agadir	9
Intervention de la représentation permanente de la Roumanie auprès de l'Union européenne.....	10
Intervention du Comité européen des régions	10
Intervention de Platforma.....	11
Intervention de la ville de Rabat.....	11

1. Contexte général de la rencontre

La rencontre s'est tenue sous la forme d'un petit déjeuner d'échanges réunissant des représentants de collectivités territoriales francophones, des élus locaux, des représentants européens et des partenaires institutionnels. Elle avait pour objectif principal de discuter de la place des villes et territoires dans la future programmation budgétaire de l'Union européenne, en particulier dans le cadre financier 2028-2034 et dans l'évolution de l'instrument **Global Europe** et **Global Gateway**.

Dès l'ouverture, il a été rappelé que le monde traverse une période de fragmentation et de crises multiples. Dans ce contexte, les villes et les territoires sont une échelle d'intervention pertinente pour répondre aux besoins des populations, assurer les services essentiels, maintenir la cohésion sociale et contribuer à la stabilité. Toutefois, cette responsabilité ne peut être pleinement assumée sans moyens financiers, techniques et institutionnels adaptés.

La rencontre visait donc à faire entendre la voix des collectivités locales auprès de membres du Parlement européen et de représentants des Etats et des organisations représentant les gouvernements locaux (CoR et Platforma) auprès des institutions européennes, à défendre la reconnaissance de leur rôle stratégique dans les politiques de développement et à plaider pour le maintien d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'action des autorités locales et de leurs associations en matière de partenariats internationaux dans la prochaine programmation pluriannuelle.

2. Présentation du rôle de l'AIMF et de son partenariat avec l'Union européenne

Willy Demeyer, Vice-président de l'AIMF et bourgmestre de Liège, a rappelé que l'AIMF constitue l'un des principaux réseaux internationaux de collectivités territoriales, rassemblant plus de 350 capitales, métropoles et grandes villes dans 57 pays sur les cinq continents.

Depuis plus de quarante-cinq ans, l'AIMF agit comme un espace de dialogue, de coopération et de solidarité entre élus locaux francophones. Elle accompagne les collectivités à travers le partage d'expertise, la mise en œuvre de projets de développement et la promotion de la coopération décentralisée, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale.

Il a également souligné la place particulière de l'AIMF au sein de la francophonie institutionnelle, en tant qu'opérateur unique pour la coopération urbaine et territoriale, reconnu par les Chefs d'Etats et Gouvernements depuis 1995. L'association porte la voix des villes dans les grands débats internationaux liés au développement durable, à la transition écologique, à la cohésion sociale et à la stabilité des territoires.

Enfin il a rappelé le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'AIMF : engagé en 2015 puis renouvelé en 2022 pour sept ans, ce partenariat repose sur l'ambition commune de renforcer les collectivités territoriales comme acteurs clés de la réalisation des Objectifs de développement durable. Ce partenariat s'est progressivement élargi, passant d'un plaidoyer politique en faveur des collectivités locales à un outil opérationnel d'appui aux projets territoriaux.

Le programme en cours s'articule autour de trois priorités principales : renforcer la capacité des collectivités à concevoir et piloter des projets durables; accélérer l'accès aux financements des collectivités territoriales, notamment en lien avec la stratégie Global Gateway; consolider les réseaux régionaux de collectivités locales, notamment en Afrique des Grands Lacs, dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est.

Aujourd'hui, alors que l'Union européenne prépare sa future programmation budgétaire 2028-2034 et les évolutions de l'instrument « Global Europe », **l'AIMF souhaite rappeler**

que les collectivités territoriales sont des partenaires incontournables de l'action internationale européenne.

L'AIMF souhaite ainsi poursuivre et approfondir son partenariat avec l'Union européenne autour de plusieurs priorités :

- **la reconnaissance du rôle stratégique des collectivités territoriales et de leurs réseaux ;**
- **le renforcement de la coopération décentralisée ;**
- **un meilleur accès des collectivités aux financements européens et internationaux ;**

Le **maintien d'une ligne budgétaire dédiée** à l'action des autorités locales et de leurs réseaux dans les futurs instruments européens d'action extérieure est primordial pour maintenir cette dynamique.

3. Intervention de Christophe Clergeau, Membre du Parlement européen : défendre les collectivités dans les politiques européennes

Christophe Clergeau, député européen et vice-président du groupe socialiste au Parlement européen, a rappelé son attachement personnel aux collectivités locales, issu de son parcours d'élu local dans l'agglomération nantaise.

Il a souligné trois risques majeurs dans l'orientation actuelle de l'Union européenne : l'oubli de la diversité culturelle et linguistique, l'oubli de l'Afrique comme partenaire historique et géographique majeur de l'Europe, et l'oubli des collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques européennes.

Il a alerté sur une tendance à la recentralisation des politiques européennes par les États, alors même que les villes sont au cœur des politiques publiques, de la cohésion civique et sociale, et du développement durable.

Concernant Global Gateway, il a exprimé des réserves sur une stratégie trop centrée sur de très grands projets, parfois éloignés des réalités locales. Il a plaidé pour que les collectivités locales et la société civile soient reconnues comme des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre des politiques de développement. La mobilisation de la coopération entre villes et territoires contribue également à l'émergence d'une ambition citoyenne commune.

Il a indiqué que son groupe avait déposé des amendements en faveur :

- de la reconnaissance explicite des collectivités territoriales comme acteurs de la politique de développement de l'Union européenne
- de la protection d'une enveloppe budgétaire dédiée

- de l'inscription d'un montant de 500 millions d'euros pour les collectivités locales dans les programmes géographiques de Global Europe
- de la création d'un guichet "villes et territoires"
- du soutien à l'ingénierie territoriale
- de la définition d'indicateurs urbains adaptés aux réalités locales

Il a conclu **en appelant les maires, gouverneurs et représentants locaux à faire entendre directement leur voix auprès du Parlement européen, de la Commission européenne et des États membres.** Il rappelle également **que dans cette conjoncture, il faut se mobiliser fortement tout au long de l'année.**

4. Intervention d'Audrey Pulvar : l'Europe doit soutenir les villes et la coopération internationale

Audrey Pulvar, adjointe au maire de Paris chargée de l'action internationale, de l'Europe et de la francophonie, a rappelé l'engagement fort de Paris en faveur de l'AIMF et de l'action internationale des villes.

Elle a replacé le débat dans un contexte international marqué par la montée des extrêmes et du nationalisme, la remise en cause du droit international, l'affaiblissement des alliances historiques et la perte de confiance envers la parole politique. Selon elle, l'Union européenne doit plus que jamais défendre les valeurs du droit international, protéger les citoyens européens et renforcer ses liens avec le reste du monde.

Elle a dénoncé la baisse importante des financements consacrés à l'aide publique au développement, à l'aide humanitaire et à la coopération, non seulement de la part des États-Unis mais également de l'Union européenne et de certains États membres. Elle a estimé incohérent de réduire ces moyens tout en souhaitant limiter les migrations, restaurer l'influence européenne et renforcer les partenariats internationaux.

Elle a insisté sur **le rôle essentiel des villes comme premier maillon de la démocratie participative et comme échelon le plus proche des citoyens.** Elle a rappelé que la demande de 500 millions d'euros représente seulement 0,2 % du budget européen, montant qu'elle considère raisonnable, atteignable et politiquement nécessaire.

5. Intervention de Roger Mbassa Ndine : les villes africaines au cœur du développement durable

Roger Mbassa Ndine, maire de Douala, a rappelé l'ampleur de l'urbanisation africaine à venir. D'ici 2050, les villes africaines devront accueillir plusieurs centaines de millions de nouveaux habitants. Cette évolution rend les collectivités territoriales incontournables pour le développement durable, la stabilité et la prospérité du continent.

À Douala, métropole de plus de quatre millions d'habitants, les attentes des citoyens sont concrètes : accès à l'eau, routes praticables, quartiers protégés contre les inondations, services de base, formation et accompagnement des populations.

Le maire de Douala a insisté sur le fait que les collectivités locales ne doivent pas être considérées uniquement comme des bénéficiaires des politiques de développement. Elles doivent être reconnues comme des partenaires à part entière, associées à la définition, à la gouvernance et à la mise en œuvre des politiques internationales.

Il a également mis en avant l'AIMF comme un outil opérationnel unique, capable de financer directement des projets portés par les villes, notamment dans les domaines de la gouvernance locale, de l'accès aux services essentiels, de la résilience climatique et de l'innovation urbaine.

Le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'AIMF est d'ailleurs particulièrement important parce qu'il permet de relier les grandes priorités européennes — développement durable, stabilité, résilience, gouvernance locale, Global Gateway — avec les réalités concrètes des territoires.

Les collectivités locales ont besoin :

- **d'être reconnues politiquement ;**
- **d'être associées aux politiques internationales ;**
- **mais aussi d'avoir accès à des outils opérationnels capables de transformer les orientations politiques en projets concrets au bénéfice des populations.**

Dans le contexte actuel, marqué par de fortes tensions économiques, sociales et climatiques, **renforcer les collectivités territoriales constitue un investissement stratégique pour le développement durable, la stabilité et la cohésion des territoires.**

Soutenir les villes, ce n'est pas seulement soutenir des administrations locales : c'est investir directement dans la vie quotidienne des populations et dans la capacité des territoires à construire des réponses durables aux défis contemporains.

6. Intervention d'Elio Di Rupo, Membre du Parlement européen : soutien politique, mais vigilance sur les contraintes européennes

Elio Di Rupo, député européen, ancien Premier ministre belge et ancien bourgmestre de Mons, a exprimé son soutien aux propositions portées par l'AIMF et par les collectivités territoriales.

Il a toutefois rappelé les réalités politiques et institutionnelles de l'Union européenne. Le Parlement européen reflète les rapports de force issus des États membres, dans un

contexte où l'extrême droite et la droite radicale occupent une place importante. Il a souligné la difficulté croissante à défendre des politiques de solidarité et de coopération dans ce contexte politique.

Il a insisté sur le rôle central des maires, qui sont souvent les seuls élus réellement identifiés par les citoyens et qui doivent rendre cohérentes, sur le terrain, des politiques décidées à différents niveaux : européen, national, régional et local.

Elio Di Rupo a rappelé que l'Union européenne reste le contexte mondial où les citoyens sont le plus libres, dans un monde où 80% de la population est partiellement ou totalement contrainte. L'Europe a une responsabilité de renforcer sa relation avec l'Afrique, tout en maintenant une approche exigeante sur la bonne utilisation des fonds et sur le respect des valeurs fondamentales de démocratie et de respect des différences. Il a également mentionné les priorités européennes concurrentes, notamment la politique industrielle, la défense, la paix et le soutien à l'Ukraine.

Il a conclu en assurant les participants du soutien de son groupe politique, tout en rappelant que les efforts doivent être réciproques et que le contexte budgétaire européen demeure complexe.

7. Intervention de Luc Gnacadja : les territoires comme fondement de la stabilité

Luc Gnacadja, maire de Cotonou, a centré son intervention sur le rôle des collectivités dans les contextes fragiles.

Il a rappelé que les crises ont souvent des causes mondiales, mais que leurs conséquences sont toujours locales. Les inondations, les déplacements de populations, les crises économiques et sociales se vivent d'abord dans les territoires. Dans ces situations, les citoyens se tournent immédiatement vers leur maire.

Il a souligné que, dans les contextes fragiles comme au Sahel et dans les pays voisins, les collectivités locales sont souvent les premières institutions à maintenir la continuité de l'action publique et le lien social.

La stabilité ne se construit pas contre les territoires, mais avec eux. Les réponses les plus efficaces sont celles qui partent des réalités locales, renforcent les capacités d'action des collectivités et investissent dans la confiance.

Luc Gnacadja a soutenu **la demande de reconnaissance pleine des collectivités territoriales comme acteurs du développement, leur association aux processus de programmation et leur accès renforcé aux financements**. Il a également insisté sur la nécessité de **concevoir les infrastructures avec les territoires, et non simplement pour eux, en soulignant que les infrastructures seules n'amènent le développement**.

Il a résumé cette idée en rappelant qu'un projet peut être financé depuis Bruxelles, mais que la confiance citoyenne ne peut se construire qu'à partir des territoires.

8. Intervention de Vannak Seng : l'exemple de Phnom Penh et de l'Asie du Sud-Est

Vannak Seng, vice-gouverneur de Phnom Penh, a rappelé que les villes d'Asie du Sud-Est connaissent une croissance urbaine très rapide. Cette dynamique crée des opportunités, mais aussi de nombreux défis : pression sur les infrastructures, gestion des déchets, assainissement, adaptation au changement climatique et risques d'inondation.

Il a souligné que Phnom Penh, construite sur l'eau, est particulièrement exposée aux inondations pendant la saison des pluies. Dans ce contexte, **les villes ont besoin non seulement de financements, mais aussi d'expertise, d'accompagnement technique, d'échanges entre collectivités et de partenariats de long terme.**

Il a présenté plusieurs exemples de coopération. Le projet de requalification urbaine autour du canal Stung Meanchey, mis en œuvre avec l'AIMF et la Ville de Paris avec le soutien de l'Union européenne, qui a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier ; de renforcer la résilience urbaine et de favoriser une approche participative du développement urbain.

Il a également évoqué le projet Smart City Hub, réalisé avec le soutien de l'AIMF, consacré à l'innovation urbaine et à la gouvernance numérique, ainsi que les projets liés à la préservation du patrimoine urbain et à l'assainissement : tous ces exemples pour lesquels la coopération décentralisée a été décisive : **l'expérience de Phnom Penh montre que lorsque les collectivités locales sont pleinement associées, les partenariats internationaux produisent des résultats concrets, visibles et durables.**

9. Échanges avec les participants

Intervention de la commune d'Agadir

Lbachir Benhmade, vice-président de la commune d'Agadir chargé des finances, a rappelé plusieurs défis majeurs des territoires : transition écologique et climatique, stress hydrique, crises sanitaires, numérisation, migrations, mobilité, vulnérabilités sociales, vieillissement de la population, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et intégration des femmes dans le développement.

Il a insisté sur **la question centrale du financement local** ; l'un des premiers leviers pour une collectivité est d'améliorer la collecte des taxes communales, d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer l'autonomie financière. Il a cité l'exemple d'Agadir, dont l'autonomie financière atteint environ 85 %.

Il a également mis en avant la nécessité de valoriser le patrimoine communal, de moderniser la gestion des biens publics locaux, de digitaliser les services communaux et de développer les politiques de Smart City.

Enfin, il a évoqué l'accès des collectivités au marché des capitaux, en soulignant que cela nécessite à la fois de l'expertise technique et, dans de nombreux pays, une évolution des cadres juridiques nationaux et citer le cas d'Agadir, première ville africaine ayant levé des fonds dans ce cadre.

Intervention de la représentation permanente de la Roumanie auprès de l'Union européenne

Elena Șerbanescu, chargée de coopération au développement à la représentation permanente de la Roumanie auprès de l'Union européenne a confirmé que les États membres reconnaissent l'importance de continuer à financer les autorités locales et la société civile.

Elle a toutefois posé une question pratique sur les modalités concrètes d'implication des autorités locales dans la programmation européenne. Elle a interrogé les participants sur les formes possibles de dialogue avec les délégations de l'Union européenne, les ambassades et les dispositifs Team Europe dans les pays partenaires.

En réponse, **il a été proposé qu'une réunion annuelle soit organisée dans chaque pays partenaire entre les maires, les représentants des États membres de l'Union européenne et les délégations européennes, afin d'échanger sur les besoins des territoires et sur la programmation de l'aide au développement.**

Luc Gnacadja a complété en expliquant que, dans des pays comme le Bénin, le dialogue avec Team Europe fonctionne déjà relativement bien, mais qu'il doit devenir plus structuré et plus programmatique. Il **a insisté sur la nécessité d'aligner les financements européens avec les plans de développement communaux et les priorités locales.**

Intervention du Comité européen des régions

Bastien Revel, Policy Officer à la Commission for Citizenship, Governance, Institutional and External Affairs (CIVEX) du Comité européen des régions a rappelé que cette institution porte la voix des autorités locales et régionales au sein de l'Union européenne.

Il a souligné le caractère consensuel des positions défendues par les collectivités sur les partenariats internationaux. Il a également mis en avant la forte convergence entre les positions du Comité européen des régions, de l'AIMF, de Platforma et de l'ensemble de la communauté des autorités locales.

Il a toutefois appelé à ne pas se reposer sur les acquis. **Il a rappelé que la ligne budgétaire dédiée aux autorités locales avait été supprimée lors du précédent cadre**

financier, et que la bataille pour la réinscrire dans le futur budget européen serait difficile. Il a proposé d'aller plus loin qu'une simple enveloppe dédiée, en défendant **une intégration transversale des collectivités territoriales dans toute la programmation européenne.**

Il a également signalé que la **nouvelle approche de l'Union européenne sur les contextes fragiles reconnaît l'approche locale, mais ne mentionne pas suffisamment la coopération décentralisée,** ce qui constitue selon lui un signal d'alerte.

Intervention de Platforma

Boris Tonhauser , directeur de Platforma, a présenté ce réseau européen de villes, régions et associations engagées dans la coopération décentralisée. Il a rappelé que Platforma travaille depuis 2015 dans un cadre de partenariat privilégié avec la Commission européenne, et que ce partenariat doit être renouvelé.

Il a souligné l'importance d'ancrer les collectivités territoriales dans le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Platforma travaille en coopération avec l'AIMF, le Comité européen des régions et le Parlement européen afin de défendre cette orientation.

Il a également insisté sur **la nécessité de renforcer le dialogue entre les délégations européennes et les collectivités dans les pays partenaires.** Il a cité plusieurs expériences de dialogue menées au Sénégal, au Mozambique, en Équateur, au Guatemala et au Vietnam.

Il a enfin soutenu l'objectif d'inscrire les 500 millions d'euros destinés aux collectivités territoriales dans la future programmation européenne.

Intervention de la ville de Rabat

Rahima Ouazzani, maire adjointe de Rabat chargée de la coopération internationale, a présenté **l'expérience de Rabat en matière de coopération décentralisée, notamment autour de la gestion de l'eau.**

Elle a expliqué que Rabat, ville verte, a développé un projet important d'arrosage des espaces verts grâce à la dépollution et à la réutilisation des eaux usées. Ce projet suscite l'intérêt de nombreux pays et constitue un exemple de réponse territoriale au stress hydrique.

Elle a également évoqué les avancées du Maroc en matière d'approche genre, notamment la présence de 30 % de femmes dans les instances élues et les postes de responsabilité, avec l'objectif d'atteindre à terme 50 %.